

Protection de l'environnement—Loi

progrès, dans le cadre des négociations entre le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) et le premier ministre de l'Ontario, au sujet de l'utilisation par Hydro-Ontario du charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest.

Le 1^{er} septembre, entraient en vigueur de nouvelles normes relatives aux émissions de voitures, destinées à réduire les pluies acides. En outre, un accord a été conclu entre le gouvernement fédéral, l'Ontario, les États-Unis et le gouvernement de l'État de New York, en vue de réduire l'écoulement, dans la Niagara et le lac Ontario, des produits toxiques des dépotoirs en bordure de la Niagara. En outre, on a resserré les normes relatives au transport ferroviaire des produits dangereux.

Depuis un jour ou deux à peine, on a ratifié un traité international relatif à l'ozone.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais pourrait-il poser sa question?

M. Redway: Monsieur le Président, on ne m'a laissé mentionner que quelques-unes de nos initiatives.

Toutefois, il est une question qui m'a vraiment embêté. Le député a déclaré que, en sa qualité de conseiller municipal de la ville de Kamloops, il a pu, à de nombreuses reprises, obtenir des fonds fédéraux pour la réduction de la pollution en ce qui a trait à l'épuration des eaux usées. Cela m'a intéressé tout spécialement parce que je sais que dans ma municipalité, en dépit de nombreuses années d'efforts, la seule fois où nous avons pu obtenir des fonds du trésor fédéral a été celle où l'ancien gouvernement voulait tellement se faire réélire dans les dernières années de son mandat qu'il a distribué des subventions spéciales à des municipalités triées sur le volet, dont la nôtre. Le député me donnera-t-il des exemples où le gouvernement fédéral a partagé les frais de ces projets dans le passé? Je voudrais avoir l'occasion d'en discuter avec le gouvernement.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai d'abord à la dernière question. En 1968 ou 1969, le gouvernement fédéral libéral a offert à ce moment-là de conclure un accord avec les gouvernements provinciaux sur une formule de partage des frais. Le gouvernement fédéral a offert de conclure un accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui, à son tour, en a conclu un avec les municipalités conformément aux règles de compétences constitutionnelles de notre pays.

Le facteur crucial a été l'accord conclu d'abord entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement conservateur de l'Ontario, je crois, ne voulait pas alors participer à ce programme de sorte qu'il n'a peut-être jamais existé dans cette province. Cependant, il a existé en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Les gouvernements provinciaux ont signé des accords distincts avec le gouvernement fédéral puis des accords distincts avec les diverses municipalités afin d'établir un programme de partage des coûts tripartite pour créer une infrastructure dans les municipalités non seulement pour l'aménagement d'installations de traitement des eaux usées, mais d'installations d'amélioration des systèmes de distribution d'eau en général, des routes, des trottoirs, de l'éclairage et ainsi de suite. Il est évident que le gouvernement conservateur de l'Ontario n'a pas voulu y participer à ce moment-là.

Au début, j'ai déclaré que le fait que les questions de l'environnement ne sont débattues que lorsque l'opposition y est décidée montrait que le gouvernement fédéral se préoccupait des questions de l'environnement. Mon honorable ami a déclaré qu'il était possible d'en débattre pendant le discours sur l'Adresse. J'attendais qu'il nous indique d'autres occasions où on avait abordé ces questions parce que nous devons débattre des innombrables questions que renferme le discours du trône. Il s'agit d'un débat sur l'Adresse et non d'un débat sur l'environnement. Cependant, le député n'a parlé d'aucune autre occasion où on aurait débattu des questions de l'environnement. Il est navrant que le député, comme unique argument, ne puisse invoquer qu'un débat, celui sur l'Adresse qui remonte à un an et demi.

Enfin, dans la quatrième année d'administration, nous nous réjouissons d'avoir la possibilité d'entamer un débat sur la protection de l'environnement.

Le député a parlé du charbon de l'Ouest comme d'une des initiatives du gouvernement. En toute sincérité, je crois avoir dit que le gouvernement avait pris certaines initiatives. A propos, celle-ci a été proposée en 1981 par l'un de mes collègues néo-démocrates de la région de Kootenay en Colombie-Britannique. A cette époque-là, nous avons estimé que c'était ce qu'il convenait de faire et nous avons entamé le processus.

Il est intéressant que le député soulève cette question parce que le dirigeant du syndicat des mineurs de cette région se trouve actuellement dans le couloir et soit le débat. Il se trouve justement ici en ce moment. Il a travaillé lui aussi à l'époque avec le député néo-démocrate des Kootenays pour faire démarquer ce processus en collaboration avec le gouvernement précédent et celui de l'Ontario. Je suis heureux de dire que nous nous y employons toujours. Peut-être réussissons-nous bientôt à conclure une entente. Je sais cependant que le rapport rédigé par le groupe spécial de travail chargé d'étudier la question n'a pas fait une seule recommandation en faveur d'autres études, d'autres discussions et ainsi de suite. Encore une fois, si le gouvernement parlait sérieusement, il prendrait des mesures au lieu de faire une étude après l'autre.

• (1600)

Voici une situation où nous pouvons combattre le phénomène des pluies acides dans le centre du pays, où nous pouvons fournir des emplois très nécessaires aussi bien dans le centre que dans l'ouest du pays. Qu'attendons-nous pour nous mettre au travail?

Cette mesure a été proposée par mon collègue de la région de Kootenay, en Colombie-Britannique, en 1981, et nous nous réjouissons de voir que nous en discutons encore une fois aujourd'hui. Mais reconnaissons que nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Ce qu'il faut, c'est un gouvernement fédéral avec la volonté et l'engagement de s'attaquer à ces graves et difficiles problèmes. Nous n'avons bien franchement pas le choix. Nous devons nous attaquer à ces problèmes.

M. Berger: Monsieur le Président, le député a cité des extraits d'une lettre de l'Association canadienne du droit de l'environnement, du *Citizens' Network on Waste Management*, d'Enquête Pollution et d'Enquête Énergie. Ces groupements craignent que l'Accord du lac Meech et, en particulier, le droit des provinces de se retirer des programmes à frais partagés ne